

Conseil municipal  
3ème délibération du 06/06/2016

L'an deux mille seize, le six juin, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Céline Millon, Guiseppa Paci (P.P), Magali Hilaire-Gindro (P.P), Sandrine Géloso, MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Olivier Noir, Emmanuel Fleurot.  
Ludovic Boullault, Jérôme Moczala (P.P).  
Absent: M. Sébastien Dumont  
Secrétaire : Monsieur Ludovic Boullault

**Ordre du jour :**

- **Emprunt:**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le déblocage du prêt à moyen terme de la 2<sup>e</sup> tranche.

- **Contrôle assainissement : ouverture des plis :**

Le Conseil Municipal en présence du cabinet BEREST, procède à l'ouverture des plis concernant la mission de contrôle – épreuve de compactage – contrôle visuel ou télévisuel épreuve d'étanchéité :

3 offres reçues :

- SATER : 15 493.00 € H.T délai de 11 mois
- ADTEC : 13 676.50 € H.T délai de 11 mois
- SOPRECO : 13 697.00 € H.T délai de 11 mois

- **Projet AEP sur R.D :**

Le Conseil Municipal valide la demande de renforcement de la conduite principale d'eau potable sous le RD 5 et reprise des branchements.

Un appel d'offre est lancé, commencement des travaux en juillet 2016 pour une durée de 2 mois.

.

- **Mise aux normes handicapés :**

Le projet est en cours avec un suivi de la Société HANDIVIE.

- **Vote prix de l'eau et assainissement : An 2016/2017**
- **EAU :** - 1<sup>ère</sup> tranche : 1.10 € le m3 (de 0 à 120 m3)  
           2<sup>ème</sup> tranche : 0.86 € le m3 (de 121 à 360 m3)  
           3<sup>ème</sup> tranche : 0.82 e le m3 (+ de 360 m3)  
           Concession : 25 €
- **ASSAINISSEMENT :** - Prix du m3 rejeté : 0.80 € le m3  
                                   Concession : 60 €

Facturation établie en 2 fois.

- **Point sur le projet église :**

A ce jour, pas de réponse de la part des prêtres.

- **Projet de vente de terrain communal :**

Le Conseil Municipal fait le point sur le projet de vente de terrain communal devant les parcelles cadastrées A n°586 et A n° 593 en vue de sa cession.

Les 2 parties sont d'accord.

Démarches à suivre : - plan de bornage

Enquête publique pour cession des terrains communaux contre servitude.

Le Cabinet MOREAU sera contacté pour effectuer le bornage, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents sur cette cession.

- **Questions diverses**

- Décision modificative n°1 approuvée.
- L'ordinateur de la bibliothèque va arriver il est prêt.

LE MAIRE,